

Subventions culturelles

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : Deux dossiers de demande de subvention avaient été déposés et n'avaient pu être retenus, dans un premier temps.

A la suite d'éléments complémentaires apportés par ces deux structures, il est proposé d'allouer une subvention à chacune des associations suivantes :

- Association «La Clé de Sol»	300 €
- Théâtre Envie	700 €

La somme totale soit 1 000 € est à imputer au chapitre 65.30.6574/41000 qui sera abondé par un transfert de crédit d'égal montant prélevé au chapitre 011.30.6288/41000.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 24 septembre 2004.